



L'abattoir de Noyon

Traditionnellement, l'abattage des animaux était pratiqué par les bouchers en pleine ville, souvent au milieu de la rue comme dans la rue des Boucheries dont on relate déjà l'existence en 1123. Un relatif nettoyage était ensuite facilité par la proximité de la Verse. Cette rue commençait près de la place du « Grant marchié » et rassemblait les membres de cette corporation autour d'un maire élu chaque année.

Dans les bans et statuts des métiers de la ville de Noyon de 1398, on se rend compte que la vente de la viande était soumise à de nécessaires mesures d'hygiène... Des « esgardeurs » en contrôlaient une soigneuse préparation. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, on pouvait voir, dans nombre de petites villes, les bouchers tuer, saigner, dépouiller et débiter au milieu des rues dont ils interdisaient l'accès, le temps nécessaire. Quelques seaux d'eau parachevaient le grand nettoyage de la voie publique. Tous ceux qui ont encore connu ces pratiques en conservent le souvenir. Les cris des animaux, le sang qui coulait dans le caniveau central, l'éviscération et le dépouillage (écorcherie) étaient cause de pollution et d'odeurs fétides... On comprend bien le souci constant des municipalités à la recherche des meilleures solutions possibles. En 1801, il y avait encore 7 bouchers réunis dans cette rue.

A la hauteur de l'actuelle rue Driencourt se dressait une halle réservée aux bouchers. Des étaux de chaque côté permettaient la circulation des chalandes et une bonne aération des étalages. Seuls les courants d'air permettaient une relative conservation et une réduction du nombre de mouches. Chaque boucher avait environ une dizaine de mètres d'étal. A gauche, les étaux de l'Hôtellerie de l'Espée du nom de la maison voisine et, à droite, celle de la Maison des chapeaux rouges. La nuit, chaque boucher avait une armoire où il enfermait ses viandes en dehors des heures d'ouverture de la halle. Cette halle exista jusqu'au 15 mai 1810, date à laquelle, tombant en ruines, il fallut la détruire.

En 1659, on obligea les bouchers à abattre sur le Marché aux pourceaux, plus près de la Verse... Cette rue, au bas de la rue des Tanneurs, existait entre la rue du Gard et le rempart et pouvait envoyer ses effluents dans le Merderon (partie extrême de la Versette). Les abattages et les rejets des Tanneurs expliquent ce nouveau nom donné à une rivière très nauséabonde. En 1773, on déplaça les bouchers sur le terrain de l'arquebuse entre la rue de la Boissière et la Poterne, dans le fossé, le long de l'actuel boulevard Carnot... plus près de la rivière et du fossé de la ville. Le registre des décès de l'hôtel-Dieu, le 20 mai 1872 enregistre l'enterrement, dans le cimetière des Pauvres, de Charles Louis Le Riche, âgé de 32 ans, « dépouilleur et écorcheur », domicilié dans la paroisse de Saint-Pierre.

Pour diminuer le nombre d'établissements insalubres, on sait qu'un décret napoléonien du 9 février 1810 créa enfin 5 tueries contrôlées à Paris et le 15 septembre 1818, les bouchers parisiens ne purent abattre que hors les murs. Le 1^{er} janvier 1867, toute cette activité fut regroupée dans

l'abattoir général de La Villette. Une ordonnance de 1845 et un décret de 1866 obligèrent aussi les maires à obtenir une autorisation administrative pour suivre cet exemple. L'acceptation supprimait les autorisations libres d'abattage (sauf pour les porcs au domicile des particuliers). Noyon ayant accepté fut donc une municipalité qui joua un rôle de précurseur.

Le 16 novembre 1854, Louis Audebert, maire de Noyon, demanda au préfet l'autorisation de construire un abattoir public. Un projet fut étudié en 1855 (du côté pair du boulevard Saint-Eloi), mais la construction ne commença qu'en 1858. Elle fut réalisée en briques avec chaînages de calcaire harpés aux angles et en travées. La « tuerie » était alors située au centre d'une cour, avec couverture en ardoises. Elle comportait 8 cellules reliées par un monorail suspendu et éclairées chacune par une baie en demi-lune. Autour étaient construites la bergerie, l'étable à vaches et la porcherie. La tuerie des porcs, avec fontaine et grilloir, était située au fond de la cour. Les bâtiments symétriques du conciergerie (à droite) et du bureau (à gauche) ont été réalisés à la même époque.

L'abattoir



On ne connaît pas le nom de l'architecte qui composa cette excellente disposition. Les entrepreneurs noyonnais Froyart et Carpentier la réalisèrent pour la somme de 62 855,14 francs. En 1883, une bascule fut réalisée par l'entreprise Chameroy. Les premières lois précisant les obligations pour l'usage des abattoirs sont datées du 5 avril 1884. Le 26 octobre 1937, le maire, Adrien Lhomme, promulgua le décret appliquant les derniers règlements. De 1925 à 1926, l'abattoir municipal fut réhabilité grâce aux dommages de guerre se montant à 65 350 francs. Dans son ouvrage, Jean Goumard nous rappelle les noms des directeurs Bauduin et Moniot, des préposés Cyrien Maréchal et Delattre et des inspecteurs sanitaires (vétérinaires) Paul Cozette, puis son gendre Henri Bouhet. Les bombardements allemands de 1940 obligèrent à réparer charpentes et toitures de plusieurs pavillons. Des Noyonnais se souviennent d'Henri Quatrevaux, dit « Tiot Reck »

tueur à l'abattoir de 1921 à 1961, à la suite de son père.

Une loi de 1890 créa des abattoirs intercommunaux. En 1982, le conseil municipal chercha à conserver cet abattoir où s'activaient les bouchers du Noyonnais et qui y étaient fortement attachés. Un devis de travaux se monta alors à 2.740.090,20 francs mais le conseil départemental d'hygiène demanda la fermeture en raison de son caractère vétuste. La fermeture de l'abattoir de Noyon fut complète le 1^{er} novembre 1985 (arrêté préfectoral du 22 juillet 1985). Désormais, les bouchers ne pouvaient abattre eux-mêmes et devaient acheter les viandes en abattoirs publics regroupés (comme Compiègne). De très nombreux arrêtés complètent régulièrement le code rural réglementant les activités des abattoirs (décret du 22 décembre 1989). Un Code de conduite pour l'abattage des animaux a été adopté le 17 juin 1991 par le comité des ministres européens.

Les bâtiments avant démontage



Mais cela n'est plus un problème noyonnais. Les terrains et bâtiments ont en effet été vendus au Groupe Orpea-Clinea pour la construction d'une maison de retraite médicalisée. Ce ne fut pas sans problèmes car l'ensemble était considéré comme protégé par les Monuments historiques comme « abattoir communal ». Il fallut accepter de conserver les deux pavillons d'entrée et renoncer à un utile parking. La maison Orpéa du docteur Gabriel Hallot fut ouverte le 31 décembre 1996, au 48 boulevard Carnot. Il s'agit d'un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou résidence médicalisée de 95 lits pour personnes âgées dépendantes.

Docteur Jean Lefranc
Vice-président de la société historique